

IN WITNESS WHEREOF the undersigned, duly authorized thereto, have signed this Convention.

DONE in Canberra on the twenty-first day of May 1980 in the English and French languages, the two versions being equally authentic.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cette fin, ont signé la présente Convention.

FAIT en double exemplaire à Canberra le vingt et un jour de mai mil neuf cent quatre-vingt en langues française et anglaise, les deux versions faisant également foi.

EDWARD C. LUMLEY

*for the Government of Canada*  
*pour le Gouvernement du Canada*

JOHN HOWARD

*for the Government of Australia*  
*pour le Gouvernement de l'Australie*